



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS
ADMINISTRATIFS**



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ? Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : GIE CANAL DE MANOSQUE – Monsieur Jean François Brun
Adresse : 33 rue des entreprises ZA la Carrière 04130 VOLX
Téléphone : Fax :
Email :

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000

a. Nature et description du projet

L'Association syndicale du Canal de Manosque projette de réaliser l'installation d'une turbine hydroélectrique qui fonctionnera à partir des eaux de surverse du siphon du Largue sur les ouvrages du Canal de Manosque.

Actuellement cette surverse se jette directement dans un coursier qui se jette dans le Largue.

Le projet est de « récupérer » ces eaux dans une conduite forcée, produire de l'électricité avec une turbine et rejeter les eaux dans la partie aval du coursier existant. La majeure partie du coursier serait by passée excepté la partie aval, le rejet d'eau dans le milieu naturel ne faisant l'objet d'aucune modification.

L'ouvrage projeté est défini par un système hydraulique de turbinage comprenant :

- Une prise réalisée dans le bajoyer du canal, à l'extrados en rive gauche, localisée à environ 30 mètres en amont de la tête du siphon.
- Une canalisation de liaison entre la prise et un regard de mise en charge,
- Le regard de mise en charge permettant d'assurer la répartition de la ressource entre son utilisation destinée à :
 - o l'irrigation
 - o le turbinage
- Une conduite forcée permettant de transférer la ressource à l'usine de production sur une longueur de 250 mètres linéaires,
- L'usine de production électrique abritant la turbine et les équipements périphériques utilisés dans le cadre de son fonctionnement,
- L'ouvrage de restitution de l'eau turbinée dans le coursier existant.

b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Non.

c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Non, la zone de travaux fait partie d'un secteur déjà remanié par la création du canal de Manosque, le siphon du canal de Manosque et le coursier de surverse.

- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbres concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Aucun arbre remarquable ne sera supprimé, ce seront uniquement des jeunes sujets (diamètre inférieur à 10cm) ainsi que du débroussaillage.

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Cartographie : Cf annexe 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6

Le projet est situé :

Nom de la commune : Villeneuve, Département des Alpes de Haute Provence
Lieu-dit et adresse : Quartier les Quatre Tour

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

A 2 km (m ou km) du site (nom du site) : ZSC « Massif du Lubéron » (FR9301585)

b. Etendue du projet

Surface : 50 m² bâtiment technique ; 200 m² accès et parking ; conduite d'amenée 30 ml, conduite forcée 250 ml

c. Période envisagée pour les travaux

Le délai d'exécution des travaux est estimé à 6 mois hors période de préparation. Les travaux vont se dérouler de novembre 2018 à avril 2019.

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Non, le secteur est ouvert, en bordure d'ouvrages existants du canal de Manosque.

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)
- Non.

- l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?
Non, il s'agit de l'eau du canal de Manosque, seul le coursier en béton est « bypassé » sur une partie de son linéaire.

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?
Non, le bureau d'étude naturaliste n'a pas observé de présence de chauve souris.

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?
Le bureau d'étude Naturaliste ne mentionne aucune espèce « remarquable » inventoriés dans les sites Natura 2000 proches.

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?
Pas de reproduction sur le périmètre de la zone d'étude.

Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)
Non.

e. Conclusion

Le projet envisagé

est susceptible

n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

Des inventaires faune/flore/habitats ont été réalisés par un bureau d'étude naturaliste sur la zone d'étude et l'emprise chantier projetée. Aucune espèce protégée ou patrimoniale ou habitat remarquable n'a été relevé. De manière générale, les précautions d'usages pour éviter et limiter tout risques de pollutions du au chantier sont prises (par exemple, gestion des déchets, aires de ravitaillement et d'entretien des engins etc.)

Le chantier n'aura pas d'impact sur les habitats et les espèces ayant valu la désignation des sites Natura 2000 à proximité de la zone de travaux.

**Reconnaissance de terrain
effectuées entre mars et fin mai 2017**

Fait à Le Tholonet

Par : Jean François Brun


Signature

Coordonnées du demandeur :

Nom : GIE CANAL DE MANOSQUE

Adresse : 33 Rue des entreprises ZA La Carrière 04130 VOLX

Téléphone : 04 42 66 72 20..... Fax :

.....
Email : jean-francois.brun@canal-de-provence.com